

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 414

3 mars 2011

SOMMAIRE

Baek-Immo Sicav	19859	Press Sentinel Europe S.A.	19847
Bakeries International Luxembourg S.A.	19860	Reholding S.A.	19826
b.a.s. investment S.A.	19831	RE.IN.CO. Real Estate Investment Compa- ny S.A.	19861
Brasserie du Grand Théâtre S.à r.l.	19870	Santa Margherita Investment Company S.A.	19831
Build Management S.A.	19860	Senselia Financière SA	19852
Compound Investments S.A.	19841	Shiplux III S.A.	19853
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.	19847	Shiplux II S.A.	19853
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	19848	Shiplux X S.A.	19853
Dantex Marketing S.A.	19849	Signo International S.A.	19856
Dover Luxembourg Holdings Sàrl	19848	Slava Holding S.A.	19859
DTP Concept S.à r. l.	19861	Société Maritime Luxembourgeoise S.A.	19854
Duse III S. à r.l.	19849	Soparfi S.A.	19854
Duse II S. à r.l.	19849	Source Holding S.à r.l.	19851
EMME 4 Energy S.A.	19842	Spaniba S.à r.l.	19855
Fimiproperties S.A.	19853	SPI Equity S.A.	19845
Gearbulk Luxembourg S.à r.l.	19848	Stallion Management S.A.	19855
Henderson Global Investors (Brand Mana- gement) S.à r.l.	19862	St. James's Place S.A.	19854
Laico Hotels & Resorts Management Com- pany S.A.	19850	Superfilm Europe S.A.	19856
Landschaft Properties S.A.	19872	Technology Capital Group S.A.	19857
Laurada S.A.	19849	Teckel S.A.	19859
May Estate S.A.	19850	Ticassa S.A.	19846
Mezzaninvest	19861	Tosca Instruments S.à r.l.	19856
Mezzaninvest	19862	Tromed S.A.	19855
NSK Euro Holdings S.A.	19858	TTT-Holding S.A.	19857
P.A.P. International S.A.	19844	Universal Luxemburg Corporation	19860
Polytech Investment Holding S.A.	19872	Val d'Isère Properties S.A.	19858
		Waterways S.A.	19858

Reholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.940.

L'an deux mille dix.

Le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECHOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.940 (NIN 2000 2212 049),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 18 juin 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 22 février 2007.

Le capital social s'élève à cent mille Euros (€ 100.000,-), représenté par six mille sept cents (6.700) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) et trois mille trois cents (3.300) actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B), ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-).

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriella STEFANUTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier GENOUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les six mille sept cents (6.700) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) et trois mille trois cents (3.300) actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B), ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-), représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (€ 100.000,-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes GESIN S.A. et RECHOLDING S.A. (les Sociétés qui Fusionnent), par constitution d'une société nouvelle reprenant la dénomination "REGE INVESTMENT S.A." (la Nouvelle Société).

3. Décision de fusionner les Sociétés qui Fusionnent par le transfert de l'ensemble des patrimoines, activement et passivement, de celles-ci à une nouvelle société anonyme à constituer à cette occasion, qui prendra la dénomination sociale de "REGE INVESTMENT S.A." et qui établira son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2608 du 30 novembre 2010.

4. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

5. Décision (i) de constituer une nouvelle société sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera dénommée "REGE INVESTMENT S.A." et qui aura pour objet:

"La société a pour objet toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, bons et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra acquérir de quelque manière que ce soit, tous brevets, marques de produits et marques de service et contrôler, développer et gérer la propriété de ces droits industriels et intellectuels de quelque façon que ce soit.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et autres emprunts. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

(ii) d'arrêter les statuts de la Nouvelle Société tels que publiés avec le projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2608 du 30 novembre 2010,

(iii) de fixer le capital social de la Nouvelle Société à DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000.-), représenté par treize mille quatre cents (13.400) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune et par six mille six cents (6.600) actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B), d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune et d'accepter sa libération intégrale par l'apport des patrimoines, activement et passivement, des Sociétés qui Fusionnent, et

(iv) de nommer les membres des organes d'administration et le commissaire aux comptes de la Nouvelle Société et de fixer la durée de leurs mandats et leurs pouvoirs.

III. que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

(1) approbation par tous les actionnaires de la Société et tous les actionnaires de GESIN S.A. et RECHOLDING S.A., par voie de lettres adressées aux Sociétés qui Fusionnent, de l'absence d'examen du projet de fusion relatif à la Fusion par des experts indépendants et de l'absence de rapport des experts indépendants relatif au projet de fusion relatif à la Fusion tel que prévu par l'article 266 (5) de la Loi;

(2) publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion relatif à la Fusion, le 30 novembre 2010, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur le projet de fusion tel qu'exigé par l'article 262 (1) de la Loi;

(3) émission du rapport écrit du conseil d'administration de chacune des Sociétés qui Fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions tel qu'exigé par l'article 265, premier alinéa, de la Loi; et

(4) dépôt des documents exigés par l'article 267 de la Loi au siège social des Sociétés qui Fusionnent un (1) mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales des Sociétés qui Fusionnent en vue de leur inspection par les actionnaires, avec faculté d'en obtenir copie sans frais et sur simple demande.

Les lettres mentionnées sous le paragraphe (1) ci-dessus resteront annexés aux présentes après avoir été signés par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau pour les besoins de l'enregistrement.

Le rapport écrit du conseil d'administration de la Société restera annexé aux présentes après avoir été signé par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau pour les besoins de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2608 du 30 novembre 2010 (le Projet de Fusion) des Sociétés qui Fusionnent, par constitution d'une société nouvelle qui prendra la dénomination "REGE INVESTMENT S.A."

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration de la Société daté du 23 novembre 2010, expliquant et justifiant la Fusion résultant du Projet de Fusion conformément aux dispositions des articles 265 et 277 de la Loi, l'Assemblée décide d'approuver la Fusion entre les Sociétés qui Fusionnent, toutes les deux régies par le droit luxembourgeois, établies et ayant leurs sièges sociaux à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, par la constitution d'une nouvelle société anonyme qui prendra la dénomination "REGE INVESTMENT S.A."

L'Assemblée prend acte en outre que la société GESIN S.A. a tenu une assemblée générale extraordinaire similaire de ses actionnaires par laquelle les actionnaires de GESIN S.A. ont approuvé la Fusion des Sociétés qui Fusionnent.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément au Projet de Fusion, que le capital social de la Nouvelle Société est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000.-), représenté par treize mille quatre cents (13.400) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune et par six mille six cents (6.600) actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B), d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-).

L'Assemblée décide d'approuver la constitution de la Nouvelle Société, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2608 du 30 novembre 2010

L'Assemblée décide d'approuver les statuts de la Nouvelle Société issue de la Fusion qui auront la teneur suivante:

I. Dénomination, Durée, Siège Social, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REGE INVESTMENT S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, bons et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra acquérir de quelque manière que ce soit, tous brevets, marques de produits et marques de service et contrôler, développer et gérer la propriété de ces droits industriels et intellectuels de quelque façon que ce soit.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et autres emprunts. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (€ 200.000.-), représenté par 13'400 (treize mille quatre cents) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune et par 6'600 (six mille six cents) actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B), d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le capital social peut être augmenté ou diminué selon les formes prescrites en cas de modification des statuts.

III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. A l'égard des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de la gestion des affaires courantes de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que le représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

IV. Surveillance de la Société

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

V. Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 14. L'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 15. Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux qui seront conservés dans un registre spécial.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à seize heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit

Art. 17. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 18. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation, ni publication préalables.

VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra décider du versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions suivantes, telles que spécifiées à l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

- a) Il doit être établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- b) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés, ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées, ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- c) la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé sub a) ci-dessus;
- d) le réviseur d'entreprise, dans son rapport au conseil d'administration ou à l'administrateur unique, vérifie si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

Toutefois, avant toute répartition du bénéfice, il est alloué aux actions représentatives du capital sans droit de vote un dividende privilégié et récupérable de cinq pour cent (5%) du prix d'émission (valeur nominale plus éventuelle prime d'émission) et un dividende supplémentaire de quatre-vingt-dix pour cent (90%) du surplus des bénéfices sociaux, le surplus des bénéfices étant réparti entre toutes les actions avec et sans droit de vote.

En cas de liquidation de la société, les détenteurs d'actions représentatives du capital social sans droit de vote bénéficient d'un droit privilégié au remboursement de leur apport et d'un droit à quatre-vingt-dix pour cent (90%) du bénéfice éventuel de liquidation.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VIII. Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'attribution d'actions de la Nouvelle Société aux Actionnaires en conséquence du transfert universel de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Nouvelle Société tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'Assemblée constate que:

(a) une nouvelle société dénommée "REGE INVESTMENT S.A." est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés qui Fusionnent à la Nouvelle Société;

(b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transmis par transfert universel à la Nouvelle Société qui existe à compter de l'approbation de la Fusion par la société RECHOLDING S.A., par application de l'article 277 (3) de la Loi, et du point de vue comptable et fiscal la Fusion est effective à compter du 31 décembre 2010.

(c) la Nouvelle Société reprend et assume tous les droits et obligations de la Société;

(d) le capital social de la Nouvelle Société est fixé à deux cent mille Euros (€ 200.000.-), représenté par 13'400 (treize mille quatre cents) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune et par 6'600 (six mille six cents) actions privilégiées sans droit de vote (actions de catégorie B), d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune,

entièrement libérées par voie de transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés qui Fusionnent à la Nouvelle Société, suivant bilan annexé.

e) l'année sociale de la Nouvelle Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année;

(f) l'assemblée générale annuelle de la Nouvelle Société se tiendra le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures:

(g) les actionnaires des Sociétés qui Fusionnent deviennent actionnaires de la Nouvelle Société issue de la prédite Fusion; et

(h) conformément aux articles 260, 274 et 277 (3) de la Loi, les Sociétés qui Fusionnent sont dissoutes et cessent d'exister sans pour autant être liquidées.

Dispositions transitoires

En application du Projet de Fusion, le premier exercice social de la Nouvelle Société commence le 31 décembre 2010 et finit le 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer administrateurs de la Nouvelle Société les personnes suivantes à compter de la date de constitution de la Nouvelle Société:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207,

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Madame Michèle SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

- Monsieur Xavier GENOUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Et de nommer commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Les mandats des administrateurs ainsi désignés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Déclaration

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, G. STEFANUTTI, X. GENOUD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 janvier 2011. Relation: ECH/2011/54. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 janvier 2011.

Henri BECK.

Référence de publication: 2011011797/285.

(110012966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

b.a.s. investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.086.

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth day of December,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "meeting") of SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., a public company limited by shares according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Société Anonyme), having its registered offices in L-1931 Luxembourg, at 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 88.063, (the "Company"), incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX on 21 June 2002, published in the Mémorial C no. 1335 of 14 September 2002, whose articles of association were last amended on 24 April 2009 by deed of the undersigned, published in the Mémorial C, no. 1134 of 9 June 2009.

The meeting was presided by Ms. Sofia DA CHAO, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requested the notary to enact that:

(1) The sole shareholder of the Company was duly convened to this meeting and has been informed of the agenda of this extraordinary general meeting of shareholders and has received all documents and information in connection with the items of the agenda, all in accordance with the requirements prescribed by the articles of association of the Company.

(2) The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the sole shareholder represented, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities. The proxy of the sole shareholder so represented, after having been initialed *ne varietur*, shall stay affixed to the present deed for registration purposes.

(3) As appears from the attendance list, 1,000 (one thousand) shares, representing the entire issued and paid up share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(4) The board of directors of the Company, on 24 November 2010, approved a division proposal in which it was proposed to divide the Company by way of incorporation of one (1) new public company limited by shares (hereinafter: the "New Company"), by way of a contribution in kind of certain assets of the Company to the New Company, that shall have its registered offices at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and who shall be incorporated under the name b.a.s. investment S.A., and which shall have a share capital of EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into 1,000 (one thousand) shares of a nominal value of EUR 31.- (thirty one euro) each;

(5) The division proposal was published on 27 November 2010, in the Mémorial C of 27 November 2010, no. 2592 (the "Division Proposal").

(6) All shareholders of the Company are perfectly aware of the contents of the Division Proposal in the form as approved and submitted to them by the board of directors and have, to the extent necessary, approved such Division Proposal in an informal extraordinary general meeting of shareholders held under private seal on 27 November 2010 with unanimity and furthermore approved to waive the application of the provisions of article 293, article 294 section (1), (2) and (4) and article 295(1) sub c) and d) of the Law.

(7) The documents required by article 295 paragraph (1) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended have been kept for inspection at the registered offices of the Company at least one month before the date of the present general meeting.

(8) that the agenda of the meeting is the following:

1. Opening statements.

2. Approval of the division of the Company in accordance with the provisions of Articles 288 and 307 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and the implementation of the division proposal signed by the board of directors of the Company on 24 November 2010, as published in the Memorial C on 27 November 2010 (the "Division Proposal"), by way of a contribution in kind of certain assets of the Company and by way of a cash contribution to one (1) new Luxembourg public company limited by shares (hereinafter the "New Company") which will be incorporated under the name b.a.s. investment S.A., which shall have its registered offices In the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Approval of the division of the assets of the Company and their contribution to the New Company in exchange for shares in the New Company, which will be allocated to the sole shareholder of the Company, all in accordance with the Division Proposal.

4. Renewal of the mandate of the members of the board of directors of the Company and the Company's statutory auditor (commissaire aux comptes) and the granting of discharge for the performance of their mandates.

5. Incorporation of the New Company and adoption of its articles of association, all in accordance with the Division Proposal.

6. Nomination and appointment of the members of the board of directors of the New Company and its statutory auditor (commissaire aux comptes) and determination of their term of office

7. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the division of the Company in accordance with the terms of the Division Proposal, as approved by the Board of Directors on 24 November 2010 and as published in the Memorial C of 27 November 2010, no. 2592 and approves the execution thereof, all in conformity with the requirements set forth by Article 290 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereinafter: the "Law").

Second resolution

The meeting acknowledges and approves that:

- in accordance with the provisions of articles 288 and 307 of the Law, the division of the Company is hereby finalized;
- as a consequence, the Contribution, as defined in the Division Proposal is attributed and transferred to the New Company;
- the New Company that is created, shall have its registered offices in the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
- the shares in the capital of the New Company are attributed to the sole shareholder of the Company taking into account the exchange ratio as provided for in the Division Proposal;
- the contribution in kind of the assets of the Company, on the basis of the interim accounts of the Company as per October 22, 2010, is effected in accordance with the relevant provisions of the Division Proposal and hereby approved.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to each of the members of the Board of Directors and to the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the performance of their mandate up to the date of this deed and to renew their mandates for a period of six years.

Fifth resolution

The meeting decides to approve the incorporation of the New Company and the articles of association of the New Company, in accordance with the contents of the Division Proposal and requests the undersigned notary to formally enact its incorporation and its articles of association, in conformity with those published in the Division Proposal in the Memorial C, of 27 November 2010, no. 2592:

"b.a.s investment S.A.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. As a result of the division of SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., there is hereby incorporated a public company limited by shares ("Société Anonyme") under the name b.a.s. investment S.A., which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended from time to time as well as by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered Office. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of EUR 31,- (thirty one euro) each, each fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A... of shareholders shall be kept at the registered office of the company. Such register shall set forth the...of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in...each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 8. Board of Directors. The company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In the event the Company has only one single shareholder, the Board of Directors of the Company may be composed of one member only.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the board shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the three last ones to be confirmed by letter.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Resolutions of the Board of Directors may also be adopted outside a formally convened meeting of the Board of Directors, provided they are recorded in writing and resolutions are adopted unanimously.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties the Company is in all circumstances represented by any two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers, or if the Board is composed by one member only, by the single signature of that one member.

Art. 13. Supervision. The company is supervised by one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

Chapter IV. General meeting

Art. 14. Powers of the General Meeting. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast. Resolutions of the General Meeting may also be adopted outside a formally convened meeting of shareholders, provided they are recorded in writing and resolutions are adopted unanimously.

Art. 15. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held every year on the third Wednesday of the month of June at 3.00 p.m. at the registered office of the company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's capital.

Art. 17. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. Business year, Distribution of profits

Art. 18. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 19. Distribution of Profits. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. General provision

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies and amendments thereto."

Constitution of the capital of the new company

The capital of the New Company is established by the transfer and attribution of the Contribution (as defined in the Division Proposal) to the New Company in accordance with and as further detailed in the Division Proposal.

Report of the independent auditor

The constitution of the capital of the New Company has been the subject of a report of an independent auditor (réviseur d'entreprises): l'Alliance Révision S.à r.l., réviseurs d'entreprises, of 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, who reported, in accordance with the requirements of article 26-1 of the Law, the following:

"Conclusion in accordance with article 26-1:

On the basis of our review described above, nothing has come to our attention that suggests that the value of the Contribution does not correspond at least to the aggregate nominal value of the shares to be issued in addition to the share premium and legal reserve to be paid in."

A copy of the aforementioned report, after having been initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, shall stay affixed to the present deed for registration purposes.

Statement of the notary

The undersigned hereby attests, in conformity with the provisions of article 300 (2) of the Law, the existence and the validity of the deeds and acts performed in connection with the division of the Company and that all formalities with respect to the division of the Company, the incorporation of the New Company and in connection with the Division Proposal have duly been fulfilled.

General meeting of shareholders

The sole shareholder of the New Company, here represented by Sofia Da CHAO, aforementioned, on the basis of the aforementioned proxy, thereupon intervened and requested to hold a general meeting of shareholders on the account of the New Company and to record the following resolutions:

- The number of members of the board of directors of b.a.s. investment S.A. shall be set at three (3);
- The following persons are appointed a members of the board of directors:

(a) Johan DEJANS, director, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Richard BREKELMANS, director, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) Michael VERHULST, director, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered offices at 54, avenue Louis Pasteur, L-2310 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes);

- The mandates of each of the members of the board of directors and that of the statutory auditor will come to term on the date that the annual general meeting of shareholders for the financial year of 2011 shall be held;

- b.a.s. investment S.A. shall have its registered office address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

- The first financial period of b.a.s. investment S.A. shall end on 31 December 2011;

- The first annual general meeting of shareholders of b.a.s. investment S.A. shall take place in 2012.

Cost and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever to be borne by the New Company, as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (€ 3,200.-) and one thousand euro (€ 1,000.-) for the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'assemblée") de la société anonyme SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.063, constituée suivant acte du 21 juin 2002 reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (la "Société") publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1335 du 14 septembre 2002, dont les statuts étaient modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 29 avril 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1134 du 9 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mlle. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

(1) L'actionnaire unique de la Société a été dûment convoqué et informé de l'ordre du jour comme prévu par les statuts et a reçu tous les documents relatifs à l'ordre du jour.

(2) L'actionnaire unique présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) le conseil d'administration de la Société a approuvé le 24 novembre 2010 un projet de scission concernant la scission de la Société par constitution d'une (1) nouvelle société anonyme (la "Nouvelle Société"), par apport en nature de certains actifs de la Société et par apport en numéraire à la Nouvelle Société, laquelle aura son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et la dénomination sociale suivante: b.a.s. investment S.A. et aura un capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

(5) le Projet de Scission a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2592 du 27 novembre 2010.

(6) L'actionnaire unique de la Société a été parfaitement informé du contenu du Projet de Scission, sous la forme approuvée et qui lui est soumis par le conseil d'administration et a, pour autant que nécessaire, approuvé ce Projet de Scission informellement dans une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé le 24 novembre 2010 à l'unanimité lors de cette assemblée et a approuvé la renonciation à l'application de l'article 293, de l'article 294 paragraphe (1) et (2) et de l'article 295 c) et d) de la Loi.

(7) Les documents requis par l'article 295 paragraphe (1) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été tenus au siège social de la société au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale.

(8) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Déclarations préliminaires.

2. Approbation et réalisation de la scission de la Société au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et conformément au Projet de Scission, tel que signé par le conseil d'administration le 24 novembre 2010, tel que publié au Mémorial C le 27 novembre 2010, par apport de certains actifs de la Société à une (1) société nouvelle (ci-après la "Nouvelle Société") à constituer sous la dénomination b.a.s. investment S.A, avec siège social à Luxembourg-Ville.

3. Approbation de la répartition des éléments d'actif de la Société à la Nouvelle Société et approbation de l'attribution et des conditions d'émission des actions de la Nouvelle Société à l'actionnaire unique de la Société, conformément au Projet de Scission.

4. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société et décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

5. Constitution de la Nouvelle Société et établissement des statuts de celle-ci conformément au Projet de Scission.

6. Nomination des organes sociaux de la Nouvelle Société et fixation des dispositions transitoires.

7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la scission de la Société conformément au Projet de Scission tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2592, du 27 novembre 2010, le tout conformément à l'article 290 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Deuxième résolution

L'assemblée constate, que:

- conformément aux articles 288 et 307 de la Loi, la scission de la Société telle que décrite dans le Projet de Scission est ainsi devenue définitive.

- par conséquent la Contribution (telle que définie au Projet de Scission) est transférée à la Nouvelle Société, conformément au Projet de Scission.

- La Nouvelle Société, ainsi constituée, aura son siège social à Luxembourg-Ville et sera dénommée b.a.s. investment S.A.

- les actions de la Nouvelle Société sont attribuées sans soulte à l'actionnaire unique de la Société, en prenant en compte le ratio d'échange tel que prévu dans le Projet de Scission,

- l'apport et la répartition des éléments actifs de la Société, sur base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés le 22 octobre 2010, à la Nouvelle Société, est réalisé conformément aux dispositions prévues dans le Projet de Scission et partant approuvés par le présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge à chaque membre du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour et décide de renouveler leur mandat pour une période de six ans.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la constitution sous forme authentique de la Nouvelle Société et ses statuts, tels que proposés dans le Projet de Scission, et requiert le notaire instrumentant d'acter formellement la constitution et ses statuts, tels qu'ils ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2592 du 27 novembre 2010, à savoir:

"b.a.s. investment S.A.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par conséquence de la division de SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de b.a.s. investment S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de même que par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de l'acquisitions des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions,

parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer dans la constitution, le développement, l'administration et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et l'administration d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sûreté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par mille (1,000) actions ordinaires d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Art. 7. Nature des actions. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société a une seule actionnaire le Conseil d'Administration pourra composé d'un seul membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou e-mail, le dernier étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises dehors d'une réunion convoquée formellement du Conseil d'administration, à condition qu'elles soient consignées par écrit et les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe de deux administrateurs agissant conjoints, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs, ou, au cas il y a un seul administrateur, par la signature du seul administrateur.

Art. 13. Surveillance. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'Assemblée Générale et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale"). L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 15. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

Art. 17. Votes. Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices

Art. 18. L'Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. Dispositions Finales

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Constitution de capital social

Le capital social de la Nouvelle Société est constitué par transfert et attribution de la Contribution (telle que défini au Projet de Scission) suivant la répartition indiquée dans le Projet de Scission.

Rapport du réviseur d'entreprises

La constitution du capital social a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant l'Alliance Révision S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège au 54, avenue Louis Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, qui, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la Loi a conclu de la manière suivante:

"Conclusion selon article 26-1 Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission et de la réserve légale."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration notariale

Le notaire soussigné atteste conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission incombant à la Société et à la Nouvelle Société et du Projet de Scission.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'actionnaire unique de la Nouvelle Société, ici représenté par Mme Sofia DA CHAO, préqualifiée, en vertu de la précitée procuration, a déclaré de participer à une assemblée générale extraordinaire pour compte de la Nouvelle Société et d'acter les résolutions suivantes:

- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);
- Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

(a) Mr Johan DEJANS, directeur, demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(b) Mr Richard BREKELMANS, directeur, demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(c) Mr Michael VERHULST, directeur, demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège à 54, avenue Louis Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg est nommée à la fonction de commissaire aux comptes;

- Les mandats de chacun des membres du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes viendront à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011;

- b.a.s. investment S.A. aura son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Le premier exercice social de b.a.s. investment S.A. se terminera au 31 Décembre 2011. La première assemblée générale annuelle des actionnaires de b.a.s. investment S.A. aura lieu en 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Nouvelle Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ trois mille deux cents euros (€ 3.200,-) et mille euros (€ 1.000,-) pour la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/480. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2011.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2011029100/521.

(110033977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Compound Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 64.826.

L'an deux mil dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPOUND INVESTMENTS S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 5 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 2 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 479 du 26 mars 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.826.

L'assemblée est présidée par Monsieur Heikki KÄHÄRI, conseil économique, demeurant à L-1635 Luxembourg, 31, rue du Scheid.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Monsieur Heikki Kähäri, conseil économique, né le 10 septembre 1940 à Kotka (Finlande), demeurant à L-6996 Hostert, 31, rue du Scheid, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. KÄHÄRI, I. DIAS, R. THILL et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57906. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172912/67.

(100200364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

EMME 4 Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.475.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Armitage Corporation S.A.”, a company incorporated and existing under the laws of Belize, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City,

represented by its sole director, the company “Dahmer Ltd”, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham’s Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands);

here again represented by:

Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

acting as director of said company with individual signing power.

hereafter referred to as "the principal",

The appearing person, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company “EMME 4 Energy S.A.” (the “Company”), a “société anonyme”, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 145 475, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 March 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 815 of 16 April 2009, the articles of incorporation of which have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share, each share, all entirely paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company “EMME 4 Energy S.A.”, prenamed.

IV.- That the principal has acquired all three hundred and twenty (320) shares of the Company and as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company’s register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Armitage Corporation S.A.», une société constituée et existant sous les lois de Belize, avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City,

représentée par son seul directeur, la société «Dahmer Limited», une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

laquelle est ici représentée par Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de directeur de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

ci-après dénommée: «le mandant»,

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «EMME 4 Energy S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 145.475, a été constituée le 19 mars 2009, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 815 du 16 avril 2009, les statuts de laquelle ne furent jamais modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à trente-deux mille euros (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «EMME 4 Energy S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent vingt (320) actions de la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16093. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172942/96.

(100200293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

P.A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.338.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo PINGITORE, administrateur de société, demeurant Via Leonida Repaci n° 14, I-87036 Rende (Italie), ci-après désigné: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe, ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration générale donnée le

une copie de ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants de la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «P.A.P. INTERNATIONAL S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.338, a été constituée sous la forme d'une société anonyme, suivant acte notarié dressé en date du 22 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro en 1995 sous le numéro 433 et page 20770 (ci-après: «la Société»).

II.- Que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par décision des actionnaires de la Société tenue sous seing privé en date du 28 juin 2002, par laquelle la monnaie d'expression du capital social de la Société fut convertie du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et l'article cinq (5) des statuts fut modifié en conséquence; un extrait de ladite décision fut publié au Mémorial le 03 octobre 2010, sous le numéro 1429 et page 68565.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève donc, après cette conversion, à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR) représenté par quarante (40) actions sans désignation de valeur nominale, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «P.A.P. INTERNATIONAL S.A.», prédésignée.

V.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les quarante (40) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16092. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173167/62.

(100200291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

SPI Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.524.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «Credit Suisse Servizi Fiduciari S.r.l.», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à 3 Piazza E. Duse, I-20122 Milan (Italie),

ci-après désignée: «la mandante».

Laquelle mandante est ici représentée par:

la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe, ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée à Milan (Italie), le 8 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants de la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «SPI EQUITY S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.524, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 20 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1266 du 28 novembre 2003, page 60741 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé sous forme d'acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 05 février 2009, lequel acte fut publié au Mémorial sous le numéro 627 du 23 mars 2009, page 30081.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent mille euros (200.000.- EUR) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR), chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «SPI EQUITY S.A.», prédésignée.

IV.- Que la mandante est devenue propriétaire de toutes les deux cents (200) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16090. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173287/60.

(100200280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Ticassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.019.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«IFM TRUST NZ LTD», une société ayant son siège social Level 9, Clarendon Tower, cnr Worcester Street & Oxford Terrace, Christchurch, New Zealand, agissant en sa qualité de Trustee de «THE FAPER TRUST»

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé le 3 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «TICASSA S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.019, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 9 avril 1992, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 397 du 12 septembre 1992.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant décision des actionnaires de la Société prise en assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé à la date du 25 mars 2002; un extrait de ladite assemblée générale sous seing privé en date du 25 mars 2002 fut publié au Mémorial le 5 juillet 2002, sous le numéro 1028, page 49314.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève, après cette assemblée du 25 mars 2002, à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250.- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «TICASSA S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «TICASSA S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15957. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173307/56.

(100200279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.155.200,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant de classe A.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Charles Cunnington (gérant de classe A)
- Monsieur Alexandre Moyret (gérant de classe B)
- Monsieur Godfrey Abel (gérant de classe A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172917/15.

(100201145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Press Sentinel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.964.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées le 26 novembre 2010

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

.....»

Nomination des représentants permanents

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 7 août 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 7 août 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

PRESS SENTINEL EUROPE S.A.

Référence de publication: 2010173183/26.

(100201004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.980.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Charles Cunningham
- Monsieur Alexandre Moyret
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172918/15.

(100201146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 388.643.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.431.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 15 décembre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2010 que Monsieur Denis BOSJE, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant au 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique et pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve le bilan au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172922/15.

(100200377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Gearbulk Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.279.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2010

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Alain Peigneux en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 22 novembre 2010.

- L'associé unique décide de nommer M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 22 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique confirme que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

* *Gérants de classe A*

- M. Kristian Jebsen
- M. Hans Petter Hoegh

* *Gérants de classe B*

- M. Alan Dundon
- M. Frédéric Salvatore

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gearbulk Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010172975/24.

(100201125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 134.358.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alexandre Moyret
- Monsieur Godfrey Abel
- Monsieur David Charles Cunningham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172923/15.

(100201149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 61.253.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la société, tenue le 08 juillet 2010, au siège social que:
- L'actionnaire a pris acte du nouveau siège social du commissaire aux comptes à l'adresse suivante: 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG.

Pour le compte de DANTEX MARKETING S.A.

Stephen Byers / Karen Byers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172924/14.

(100201154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.300.000,00.**Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.623.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alexandre Moyret
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172932/14.

(100201148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Laurada S.A., Société Anonyme.Siège social: L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler.
R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Remplace version déposée le 19/11/2008 n°L080170174

Les comptes annuels au 31/12/2007 RECTIFICATIFS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174954/11.

(100200826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Laico Hotels & Resorts Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.614.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée prend acte des modifications suivantes

Mr MAKHZOUM Gilani, né 12/03/1948 à Tunis, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à 263 Rue du Lac Léman Immeuble l'Etoile du Lac,

Les Berges du Lac 1053 Tunis Tunisie

Mr ABU BAKER Ibrahim Mabrouk, né 16/06/1949 à Janzour Tripoli Libyenne, Jamahiriya Arabe administrateur de sociétés avec adresse professionnelle

Libyan African Investment Company – Janzour street- 81370 Tripoli-Libyenne, Jamahiriya Arabe

Mr OMER Mohamed Abdullah Agili, né 14/02/1954 à Zawia administrateur de sociétés avec adresse professionnelle

Libyan African Investment Company – Janzour street- 81370 Tripoli-Libyenne, Jamahiriya Arabe

Mr OTMAN Ahmed Aboubaker, né 24/06/1966 à M.Elshati Libyenne, Jamahiriya Arabe administrateur de sociétés avec adresse professionnelle

Libyan African Portfolio "L.A.P Building"- AL GUMHURYIA Street -Tripoli-Libyenne, Jamahiriya Arabe

L'Assemblée décide de démissionner comme Président du Conseil d'Administration:

Mr MAKHZOUM Gilani, né 12/03/1948 à Tunis, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à 263 Rue du Lac Léman Immeuble l'Etoile du Lac,

Les Berges du Lac 1053 Tunis Tunisie

A partir du 4 Décembre 2010

L'Assemblée décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration:

Mr ABU BAKER Ibrahim Mabrouk, né 16/06/1949 à Janzour Libyenne, Jamahiriya Arabe administrateur de sociétés avec adresse professionnelle

Libyan African Investment Company – Janzour street- 81370 Tripoli-Libyenne, Jamahiriya Arabe

A partir du 4 Décembre 2010

Fait et passé à Luxembourg, le 3 Décembre 2010.

M Claessens Alex

Economiste par procuration

Référence de publication: 2010173065/33.

(100201162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

May Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.055.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010, LAC/2010/57928, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MAY ESTATE S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 78055 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 197 du 15 mars 2001.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173110/21.

(100200933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Source Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.238.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten,
on the fifteenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Fjóra Guðleifsdóttir, company director, residing at Flókagötu 33, IS-105 Reyjavík (Iceland),

here represented by:

Mr Juho HILTUNEN, employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

by virtue of a power of attorney issued in Reyjavík (Iceland), on 02 December 2010,

which power of attorney after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company “Source Holding S.à r.l.”, established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 75238 (hereinafter “the Company”), incorporated according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 03 April 2000, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 543 of 29 July 2000; the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 26 January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 853 of 06 October 2001.

- the corporate capital of the Company is set at FORTY-SEVEN MILLION ICELANDIC KRONA (47,000,000.- ISK) represented by twentythree thousand five hundred (23,500) shares having each a par value of TWO THOUSAND ICELANDIC KRONA (2,000.- ISK), fully paid up in cash;

- it is the current sole shareholder of the Company;

- in such capacity as sole shareholder of the Company, it resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- in its capacity as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

- the Company’s activities have ceased;

- it, being sole shareholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- following the above-resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company’s managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares, if any;

- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company’s former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Fjóra Guðleifsdóttir, directeur de société, demeurant à Flókagötu 33, IS-105 Reyjavík (Islande),

ici représentée par:

Monsieur Juho HILTUNEN, employé, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d’une procuration donnée à Reyjavík (Islande), le 02 décembre 2010,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée «Source Holding S.à.r.l.», ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 238 (ci-après: «la Société»), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 03 avril 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 29 juillet 2000; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 06 octobre 2001;

- le capital social de la Société s'élève à QUARANTE-SEPT MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (47'000'000.- ISK) représenté par vingt-trois mille cinq cents (23'500) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX MILLE COURONNES ISLANDAISES (2'000.-ISK) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

- elle est l'actuelle associée unique de la Société;

- en sa susdite qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- encore en sa qualité de liquidateur de la Société elle a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- l'activité de la Société a cessé;

- elle, en tant qu'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises s'il en existe;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HILTUNEN, J.J. WAGNER.

Enregistré Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16104. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173226/90.

(100200301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Senselia Financière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 142.708.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 27/12/2010 que:

- L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation de la société;

- L'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs, au liquidateur et aux commissaires;

- L'assemblée a décidé que les livres et les documents sociaux de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société 7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.

Liquidateur

Référence de publication: 2010173249/18.

(100200830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.970.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010173258/13.

(100200927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.971.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010173259/13.

(100200928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Shiplux X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 112.209.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010173266/13.

(100201104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Fimiproperties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 39.505.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 JAN. 2011.

Pour: FIMMIPROPERTIES S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2011016742/15.

(110019746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

SOMARLUX, Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 35.494.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010173276/13.

(100201105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 106.497.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010173281/13.

(100201207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

St. James's Place S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 17.089.

—
EXTRAIT

En date du 21 septembre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme administrateur de la société est approuvée avec effet immédiat;
- Le changement du siège social de la société du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg» est approuvé;
- La nomination au poste d'administrateur de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est approuvée avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg» est accepté;
- Le changement d'adresse professionnelle de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg» est accepté.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010173289/23.

(100201218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Spaniba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.562.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

—
Extract of the sole shareholder's resolutions taken on December 15th, 2010

1. The resignation of Mr. Carlo SCHLESSER as Manager of the Company is accepted with effect as at December 15th, 2010.

2. Mr. Alain RENARD, private employee, born on July 18th, 1963 in Liège, Belgium, with professional address at 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg, is appointed December 15th 2010 as new Manager in replacement of the resigning manager and for an unlimited period.

Certified true copy

Suit la traduction en français:

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 décembre 2010

1. La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER comme gérant de la Société est acceptée avec effet au 15 décembre 2010.

2. Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée gérant en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 15 décembre 2010 et ce pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

SPANIBA S.à r.l.

Référence de publication: 2010173286/24.

(100200781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.493.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2010

L'assemblée générale a constaté la démission de Monsieur Pascal LIBERT et Monsieur Michel MATHIEU de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Est nommé administrateur unique, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Madame Anne LHOTE;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173291/18.

(100201169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.140.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marco SCALDAFERRI, administrateur de sociétés, demeurant à 18 Via Francesco Borgatti, I-00191, Rome, Italie.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010173311/22.

(100200382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Superfilm Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 90, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 103.806.

—
Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2010

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2010 de la société Superfilm Europe S.A., le siège social est transféré avec effet immédiat de 37, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, vers

90, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173294/13.

(100201190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tosca Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.309.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 décembre 2010

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010173298/14.

(100201023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.673.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 7 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, le conseil d'administration a coopté Madame Valérie Wesquy, salariée, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Madame Laurence Bardelli, salariée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt, France demeurant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eric Vanderkerken et Monsieur Johan Dejangs, administrateurs démissionnaires.

Les mandats des nouveaux administrateurs qui achèvent les mandats des administrateurs démissionnaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale du 2011.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174305/22.

(100200407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Technology Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.059.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 décembre 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010173304/21.

(100201202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

TTT-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.931.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Tze Liang TAN, employée, demeurant au 36, Julianastraat, 5864 AR Meerlo (Pays-Bas),

ci-après dénommée: «le Mandant»,

ici représentée par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du mandat et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «TTT-Holding S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76 931, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 881 du 9 décembre 2000 (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent vingt mille Euros (120.000.- EUR), divisé en cent vingt (120) actions de mille Euros (1.000.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les cent vingt (120) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du mandant, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16094. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173314/47.

(100200294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Val d'Isère Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.837.

Extrait des résolutions adoptées en date du 2 décembre 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société VAL D'ISERE PROPETIES S.A.

- Madame Andréa DENNIS, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre), le 26 juin 1967, demeurant à W1K 6EA Londres, 3 Shepherds Close, (Angleterre), a été nommée administrateur de la Société avec effet au 02/12/2010 jusqu'au 04/05/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAL D'ISERE PROPETIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010173325/16.

(100200919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010173342/13.

(100201106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

NSK Euro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 104.327.

Le bilan rectificatif au 31.12.2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 23/12/2009, n°L090198661) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174961/11.

(100201075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Slava Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 54.390.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 décembre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société «SLAVA HOLDING S.A. en liquidation» en date du 17 décembre 2010 que :

- la clôture de la liquidation a été décidée,
- les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés à l'ancien siège social de la société de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57898. Reçu douze euros 12;00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174320/19.

(100200450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 23 septembre 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Koen Lozie demeurant 61, Grand-Rue L-8510 Redange sur Attert, la société COSAFIN S.A. et Monsieur Joseph Winandy, administrateur et président. Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée reconduit le mandat de Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes. Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010174327/19.

(100200487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2010, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'BAEK-IMMO SICAV ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé les mandats d'administrateurs de Michael Chidiac, Anne Keilholz et Marco Heim jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2011;
- réélu Ernst & Young Luxembourg S.A. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010174920/16.

(100201116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

UNICORP, Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.131.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2010 à 10.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte - Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE (demeurant 61 Grand Rue L-8510 Redange sur Attert) et de COSAFIN S.A. (représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal, Luxembourg), ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010174332/18.

(100200568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bakeries International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.191.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 Décembre 2010

- Monsieur Philippe STANKO ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul REILAND, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Philippe STANKO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010174918/18.

(100201157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 02 décembre 2010:

- que l'assemblée a accepté la démission de Oussama Daher, avec adresse à 71-72, Oakley Street, SW3 5HF, London, GB, de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 02/12/2010;
- que l'assemblée a nommé CEREP Management S.à r.l., avec adresse à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 02 décembre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Build Management S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174919/18.

(100201122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

DTP Concept S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 152.120.

gerne möchten wir Ihnen heute mitteilen, daß sich unsere Firmenanschrift geändert hat.

DTP Concept S.A.R.L.

16 a, route de L' Europe

L-5531 Remich

Wir bitten Sie dies zu veranlassen.

DTP Concept S.A.R.L.

Patricia Philippi

Référence de publication: 2010174931/14.

(100200953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Mezzaninvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.330.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société MEZZANINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 21 décembre 2010

- d'accepter la démission de Messieurs Roger Zannier, Michel Reybier, Daniel Redon, Claude Berda et Vincent Darnaud en qualité d'administrateurs

- de remplacer l'ensemble des administrateurs démissionnaires par Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg et Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier
- Madame Delphine Goergen
- Monsieur Didier Schönberger.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010174957/23.

(100201142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

RE.IN.CO. Real Estate Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.346.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007, tenue en date du 14 décembre 2010 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Suite à la démission, en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu,

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Suite à la démission, en qualité de Commissaire aux comptes de:

- Monsieur Rodolphe GERBES,

Est élu, en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire:

- La société H.R.T. Révision SA., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le nouvel Administrateur et le Commissaire aux comptes sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010174965/29.

(100201170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Mezzaninvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.330.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société MEZZANINVEST S.A qui s'est tenue en date du 21 décembre 2010.

Il a été décidé de nommer

Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration disposant d'un pouvoir de signature individuelle conformément à l'article 7-6 des statuts.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010174958/16.

(100201151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 56.296,87.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Appeared

Henderson Global Group Ltd, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Fleming Court, Fleming Place, Dublin 4, Ireland and registered in Ireland under number 462911 (the "Sole Shareholder")

Hereby represented by M. Joel DAVIDSON,

by virtue of a proxy dated 14 December 2010, which proxy, after having been signed NE VARIETUR by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 30 October 2009, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.352 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 25 November 2009 pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer published on 5 January 2010 at the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 688.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-five thousand and thirty-seven Pounds Sterling and fifty pence (GBP 45,037.50),

In order to bring it from its present amount of eleven thousand two hundred fifty-nine Pounds Sterling and thirty-seven pence (GBP 11,259.37) to fifty six thousand two hundred and ninety six Pounds Sterling and eighty seven pence (GBP 56,296.87),

by creating and issuing five hundred (500) new shares with a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) to be divided into:

- one hundred and seventy-five (175) class A1 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A1 Shares"),
- fifty (50) class A2 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A2 Shares"),
- fifty (50) class A3 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A3 Shares"),
- fifty (50) class A4 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A4 Shares"),
- fifty (50) class A5 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A5 Shares"),
- fifty (50) class A6 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A6 Shares"),
- fifty (50) class A7 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A7 Shares"),
- fifty (50) class A8 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A8 Shares"),
- fifty (50) class A9 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A9 Shares"),
- fifty (50) class A10 shares having a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (the "A10 Shares"),

each having the rights, terms and conditions as defined in articles 5, 26 and 27 of the Articles (together the "Class A Shares") and to be issued and fully paid up by way of contribution in cash.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to subscribe for five hundred (500) shares of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each in the Company to be issued at par for a total issue price of forty-five thousand and thirty seven Pounds Sterling and fifty pence (GBP 45,037.50) paid by it through a contribution in cash; proof that the full amount of the payment in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify the one hundred twenty-five (125) initially issued shares into one hundred twenty-five (125) class A1 Shares with a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend articles 5, 26 and 27 of the Articles to reflect the rights, terms and obligations of the Class A Shares and the capital increase and the reclassification of the initially issued shares, so that henceforth they shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is fixed at fifty-six thousand two hundred and ninety six Pounds Sterling and eighty seven pence (GBP 56,296.87) represented by six hundred and twenty-five (625) shares with a par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- one hundred and seventy-five (175) class A1 shares,
- fifty (50) class A2 shares,
- fifty (50) class A3 shares,

- fifty (50) class A4 shares,
- fifty (50) class A5 shares,
- fifty (50) class A6 shares,
- fifty (50) class A7 shares,
- fifty (50) class A8 shares,
- fifty (50) class A9 shares,
- fifty (50) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 26 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the classes of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares of the Company (as determined in accordance with Article 26 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 26 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 26 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

-"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and at a price determined by the Board of Directors in accordance with the procedure set out above."

" Art. 26. Distribution Right of Shares.

26.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

26.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

26.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

26.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

26.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 26.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

" Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

27.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

27.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

27.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 26.3."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 3 of the Articles so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 3. Object.** "The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any company whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any company or entity, which for the avoidance of doubt includes the acquisition, selling, holding, establishment, development and management of intellectual property rights, and related services which includes brand development and management activities.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other forms of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. The Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1500.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by [its]/[his]/[her] name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Henderson Global Group Ltd, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Irlande et enregistrée en Irlande sous le numéro 462911 5I (ci-après nommé l'Associé unique),

Ici représenté par M. Joel DAVIDSON

En vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire de l'Associé unique et le notaire, restera annexe au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant est le seul associé de Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), (la "Société"), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149352 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 novembre 2010 par acte de Maître Martine Schaeffer et publié le 5 janvier 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, agissant en sa qualité d'Associé unique de Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l. a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante cinq mille trente-sept livres sterling et trente-sept pence (£ 45.037,50)

afin de le porter de son montant actuel de onze mille deux cent cinquante neuf livres et trente sept pence (£ 11.259,37) à cinquante six mille deux cent quatre vingt seize livres et quatre vingt sept pence (£ 56.296,87) par la création et l'émission

de cinq cents (500) nouvelles parts sociales dont la valeur au pair comptable est de quatre-vingt-dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) divisées en:

cent soixante quinze (175) parts sociales de classe A1 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A1»),

cinquante (50) parts sociales de classe A2 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A2»),

cinquante (50) parts sociales de classe A3 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A3»),

cinquante (50) parts sociales de classe A4 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A4»),

cinquante (50) parts sociales de classe A5 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A5»),

cinquante (50) parts sociales de classe A6 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A6»),

cinquante (50) parts sociales de classe A7 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A7»),

cinquante (50) parts sociales de classe A8 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A8»),

cinquante (50) parts sociales de classe A9 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A9»),

cinquante (50) parts sociales de classe A10 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) (les «parts sociales A10»),

Chacune régies par les droits, termes et conditions définies par les Articles 5, 26, et 27 des Statuts (ensemble la “classe de parts sociales A”) et toutes émises et entièrement libérées par un paiement en espèces.

Seconde résolution

L'Associé unique décide de souscrire et d'émettre cinq cents (500) parts sociales supplémentaires dont la valeur au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante-quinze pence (£ 90,075) pour un montant total de quarante cinq mille trente-sept livres sterling et cinquante pence (£ 45.037,50) payés en espèces, la preuve que le montant total afférent a ce paiement en espèces est a disposition de la Société a été procuré au Notaire qui accuse réception de la preuve de paiement.

Troisième résolution

L'Associé unique de la Société décide de reclasser les cent vingt-cinq (125) parts sociales initialement émises en cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de classe A1 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre vingt dix livres et zéro soixante-quinze pence (£ 90,075).

Quatrième résolution

L'Associé unique de la Société décide d'amender les articles 5, 26 et 27 des Statuts de la Société afin qu'ils lisent comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante six mille deux cent quatre-vingt-seize livres et quatre-vingt-sept pence (£ 56.296,87) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre-vingt-dix livres et zéro soixante quinze pence (£ 90,075) et divisé en dix (10) classes comme suit:

cent soixant-quinze (175) parts sociales de classe A1,

cinquante (50) parts sociales de classe A2

cinquante (50) parts sociales de classe A3

cinquante (50) parts sociales de classe A4

cinquante (50) parts sociales de classe A5

cinquante (50) parts sociales de classe A6

cinquante (50) parts sociales de classe A7

cinquante (50) parts sociales de classe A8

cinquante (50) parts sociales de classe A9

cinquante (50) parts sociales de classe A10

Toutes appelées les «Parts Sociales de Classe A» ou les «Parts Sociales» et ayant les droits et caractéristiques définis dans les Statuts.

Les détenteurs des Parts sociales sont les «Associés».

Les Associés sont autorisés à augmenter ou réduire le capital social de la Société au moyen d'une résolution des Associés selon la procédure prévue de modification de ces Articles.

Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de Parts Sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts émises au sein de ces classes. Dans le cas de rachats et d'annulations des classes de Parts Sociales, tels annulations et rachats devront se faire dans l'ordre numérique inversé (commençant par la classe A10).

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, telle classe de Parts Sociales donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au prorata de leurs avoirs dans une telle classe de Parts Sociales (limité cependant au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'Assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe détenue et annulée correspondante .

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des comptes intérimaires correspondants et conformément aux dispositions de l'Article 26 des Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque classe de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la classe correspondante au moment de la libération et de l'annulation de la classe correspondante à moins d'une résolution contraire de l'Assemblée Générale des Associés tel que prescrit pour une modification des Statuts, pour autant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la classe de parts sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

En ce qui concerne l'Article 5, les mots suivants ont les significations suivantes:

“Montant Disponible” signifie en rapport avec les Parts Sociales, le montant total des profits net attribuables a la classe de Parts Sociales (tel que déterminé conformément a l'Article 26 des Statuts) de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou les associés auraient eu droit a des distributions de dividende conformément a l'Article 26 de Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (qui pour éliminer le doute inclut la prime d'émission) et (ii) s'il y a lieu par le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où ca corresponde aux montants disponibles conformément à la loi mais réduite par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans les réserves conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les comptes intérimaires correspondants (sans, pour éviter le doute, quelconque double comptabilisation) de façon à ce que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets attribuables à la classe de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 26 des Statuts

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale relatives a la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où ca corresponde aux montants disponibles en conformité avec la loi

L = Pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves conformément aux exigences de la loi.

“Valeur d'annulation par Part Sociale» signifie le montant par Part Sociale payable aux Associés.

“Compte intérimaires” signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires correspondants

“Date des comptes intérimaires” signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales correspondante.

“Le Montant d'Annulation Total” signifie le montant payable aux prix de libération pour les Parts Sociales libérées.

5.7 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale sera transférée. L'avoir de ce compte de primes est a la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi et a un prix fixé par le conseil de gérance en accord avec la procédure définie ci-dessus.”

“ Art. 26. Droits de distribution des Parts Sociales.

26.1 Cinq pourcent (5%) des profits nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables seront déduits et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteindra un dixième du capital social.

26.2 Dans la mesure où les fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société et dans les limites autorisées par la loi et les Statuts, le conseil de gérance proposera que les espèces disponibles pour versement soient distribuées.

26.3 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés conformément aux dispositions suivantes:

les détenteurs des Parts Sociales de classe A1 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport a une telle année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0.10%) de la valeur au pair comptable des Parts Sociales de classe A1 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe 2 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport a une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0.15%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A2 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe A3 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport a une telle année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A3 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe A4 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A4 qu'ils détiennent

les détenteurs des parts sociales de classe A5 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30 %) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A5 qu'ils détiennent

les détenteurs des parts sociales de classe A6 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A6 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe A7 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40 %) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A7 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe A8 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45 %) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A8 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe A9 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50 %) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A9 qu'ils détiennent.

les détenteurs des parts sociales de classe A10 ont droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

26.4 En toute circonstance, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales libérées que dans la mesure où la Société possède les sommes distribuables dans le cadre de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi.

26.5 Nonobstant des dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer aux Associés des dividendes intérimaires conformément aux dispositions décrites a l'Article 26.3 avant la fin de l'exercice social sur la base de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, comprenant ainsi que (i) le montant à distribuer ne doit pas dépasser , quand applicable, les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes allouées à la réserve qui doit être établie conformément a la loi et ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondraient en fait pas aux profits gagnés seront remboursées par les Associés."

" Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

27.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

27.3 La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés, qui détermineront leurs pouvoirs et émoluments.

27.4 Tout boni de liquidation sera distribué en accord avec les dispositions de distributions définies par l'Article 26.3."

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'Article 3 des Statuts de façon à ce que désormais il lise comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations,

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autre instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association, participations dans une société a responsabilité limitée, parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède ,qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que

des engagements (incluant mais non limités à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou de toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute autre forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limitée à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. La Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1500.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la demande de l'Associé unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise primera.

Le présent acte est fait au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé unique, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Davidson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59059. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000439/444.

(100203399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Brasserie du Grand Théâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2525 Luxembourg, 1, Rond Point Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 157.640.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Laurence SAUER-FRANK, née le 23 juin 1976 à Luxembourg, demeurant au 87, route de Luxembourg à L-7240 Bereldange.

2) Madame Stéphanie JAUQUET, née le 16 juin 1972 à Namur (Belgique), demeurant au 7, route de Luxembourg à L-7240 Bereldange.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "BRASSERIE DU GRAND THEATRE S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents mille euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), chacune.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommes et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Laurence SAUER-FRANK, préqualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
2) Madame Stéphanie JAUQUET, préqualifié, dix parts sociales,	10
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

19872

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Madame Laurence SAUER-FRANK, née le 23 juin 1976 à Luxembourg, demeurant au 87, route de Luxembourg à L-7240 Bereldange, est nommée gérante technique de la Société, pour une durée indéterminée.

2) Madame Stéphanie JAUQUET, née le 16 juin 1972 à Namur (Belgique), demeurant au 7, route de Luxembourg à L-7240 Bereldange, est nommée gérante administrative de la Société, pour une durée indéterminée.

3) La gérante technique peut engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle de la gérante administrative; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature de la gérante technique est nécessaire.

4) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2525 Luxembourg, 1, Rond Point Schuman.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SAUER-FRANK, S. JAUQUET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172873/99.

(100200640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Landschaft Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011016492/11.

(110019685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Polytech Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.023.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2011016540/10.

(110019173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.